

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Boullot Anicet, Cailliez Dominique, Coutard Rachel, Devi Elisabeth, Dufour Géraldine, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Lebedel Christophe, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, , Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Moulin Michèle, Piedagnel Gilbert.

Absents ayant donné procuration :

Travers Julie qui avait donné procuration à Furcy Jackie.

Absents excusés :

Louis Allain.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2020.

II – SDEM – PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES ABORDS DU COLLEGE

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 85 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Torigny s'élève à environ de 68 000 €. Ce montant va évoluer (calcul en cours) avec le versement de la TCCFE à 100 % pour baisser à environ 51 000 € (60 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux proposés par le SDEM.

III – SDEM – PARTICIPATION LOTISSEMENT LES SILLONS

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal « Les Sillons - Guilberville ».

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de Torigny-les-Villes, est de 207 000 € HT environ. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 81 000 €.

A la demande de M. Piedagnel, le SDEM chiffrera un balisage pour la partie chemin piétonnier.

Quant à l'uniformité des candélabres sur la commune, M. le Maire répond que nous devons nous adapter aux propositions des divers fournisseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition du SDEM.

IV – CESSIION FONCIERE PARCELLE AE 221–TORIGNI-SUR-VIRE

Mme Ozouf, adjointe à l'urbanisme, informe le Conseil que la commune est sollicitée par M et Mme Quevillon, 63 rue Danican, afin d'acquérir pour partie (60 à 70 m²) la parcelle AE 221.

L'avis du domaine sur la valeur vénale d'un bien est fixé à 1 200 € (marge +/- 10 %).

Une proposition a été faite par les acheteurs à hauteur de 1 174 €.

Il est précisé que cette proposition reprend la méthode et les prix établis par l'ancien Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette cession.

V – CESSION FONCIERE PARCELLE AE 349 – TORIGNI-SUR-VIRE

M. Benoist et Mme Viard, 49 rue Danican, propose à la commune d'acquérir la parcelle AE 349 afin de réaliser un accès sur l'arrière à leur maison d'habitation. La parcelle cadastrée AE 349 est d'une superficie de 322 m².

L'avis du domaine sur la valeur vénale d'un bien est fixé à 4 050 € (marge +/- 10 %).

Une proposition a été faite par les acheteurs à hauteur de cette évaluation.

Suite à la présentation de Mme Ozouf, à l'unanimité, le Conseil autorise la cession foncière.

VI – CESSION CHEMIN DANS LA PARTIE JOUXTANT LA PARCELLE XI 20 - GUILBERVILLE

M. Delêtre et Mme Frémond sont propriétaires de la parcelle cadastrée XI 20 sis 5 route de la Husbroquière. A l'intérieur de cette parcelle existe un chemin communal qui ne dessert que leur propriété d'une superficie de 270 m².

L'avis du domaine sur la valeur vénale d'un bien est fixé à 1 581 € (marge +/- 10 %).

Une proposition a été faite par les acheteurs à hauteur de cette évaluation.

M. le Maire précise que plusieurs « anomalies » foncières similaires demeurent à ce jour sur le territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession de ce chemin.

VII – CONVENTIONS MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE SAINT-LO AGGLO

Dans le cadre de la création de Saint-Lô Agglo au 1^{er} janvier 2014 et du transfert de compétences Animation-Jeunesse, Petite Enfance et Sports des communes vers Saint-Lô Agglo, il convient de transférer les moyens permettant le fonctionnement des services transférés.

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, certains personnels des services techniques de la commune de Torigny-les-Villes ont continué et continuent d'effectuer des tâches pour Saint-Lô Agglo, notamment les travaux d'entretien.

Aujourd'hui ces conventions sont échues. L'Agglo en concertation avec les communes réfléchit pour mettre en œuvre de nouvelles conventions.

M. le Maire souhaite un calcul simple et égalitaire pour l'ensemble des communes de l'Agglo. Le Président de l'Agglo propose un calendrier contraint pour tenir l'objectif du 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants à ces conventions.

VIII – INDEMNITE OCCUPATION DES SOLS – GIEVILLE

La réalisation de l'assainissement de la salle des fêtes de Giéville a nécessité l'autorisation d'un propriétaire pour traverser son champ. Le 5 septembre 2008, le Conseil Municipal de Giéville a décidé de lui octroyer une indemnité annuelle de 300 €.

M. le Maire en accord avec le Maire délégué de Giéville étudient une solution plus pérenne. Une étude de filière de l'assainissement va être réalisée et des solutions proposées.

Le Conseil décide de verser cette indemnité de 300 € au titre de l'année 2020.

IX – INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE – TORIGNI-SUR-VIRE

Une indemnité de gardiennage de l'église Saint-Laurent, en fonction, est allouée chaque année par référence à une circulaire ministérielle. Le montant pour l'année 2019 était de 479.86 €. Pour l'année 2020, l'application de la règle de calcul légale conduit au maintien du montant fixé en 2019.

Le Conseil à l'unanimité décide de verser l'indemnité pour le gardiennage de l'église pour l'année 2020.

X – NOMINATION D'UNE RUE – LOTISSEMENT LES SILLONS

Lors du Conseil du 3 novembre 2020, une rue du lotissement les Sillons a été nommée rue les Sillons. Il apparaît que cette nomination (désignation ressemblante) existe déjà sur la commune de Guilberville.

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer la rue : rue des Socs.



XI – INFORMATION : CONTRAT POLE DE SERVICES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

La commune est éligible au CPS proposé par le Conseil Départemental de la Manche. Une enveloppe de 900 000 € est mobilisable en fonction des projets sur la commune. Après une présentation du dossier, M. le Maire informe l'assemblée qu'une audition a eu lieu avec les élus et les services du Département le 8 décembre 2020. En accord avec le Conseil Départemental, l'objectif est de signer ce contrat avant la fin 1^{er} trimestre 2021.

M. le Maire regrette qu'en dépit de cette opportunité, l'aide au patrimoine ne figure pas dans les actions éligibles.

XII - INFORMATION : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - PETITES VILLES DE DEMAIN EN NORMANDIE.

Torigny-les-Villes, Condé-sur-Vire et Marigny-le-Lozon sont éligibles à l'appel à manifestation d'intérêt - Petites villes de demain en Normandie et ont fait candidature communes.

L'objectif : Donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. **Un programme qui accélère les projets du territoire.**

Au travers de Petites villes de demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

XIII – INFORMATION : LOTISSEMENT LA PASSELAIE 2^{nde} PHASE DE TRAVAUX.

Les travaux de clôtures et de voiries vont commencer mi-janvier pour une durée de 6 semaines. Les propriétaires seront contactés pour bénéficier de la fourniture de clôtures et de revêtement de voirie.

XIV – INFORMATION : LOTISSEMENT LES SILLONS.

Les travaux du futur lotissement débuteront en février 2021.

XV – INFORMATION : ORGANISATION SITES DES ECOLES.

M. Gallier, adjoint chargé des affaires scolaires rapporte au Conseil que le 19 novembre dernier, les services du ministère de l'éducation ont réalisé le diagnostic pour l'anti intrusion sur les sites scolaires. De nouvelles préconisations sont à prendre en compte et le chiffrage des travaux est en cours. A l'occasion de cette visite, l'éducation nationale a constaté puis a signifié à la commune que l'utilisation du bâtiment modulaire de Giéville n'était plus utilisable pour dispenser les cours. Ce courrier a été confirmé lors du rendez-vous avec le DASEN.

Suite au Conseil d'école et à la commission scolaire, il a été décidé de modifier l'emplacement de la cantine qui sera dispensée à la salle des fêtes de Giéville de janvier à juillet 2021 (85 € TTC de coût de transport journalier).

M. Piedagnel propose de remplacer le modulaire existant.

M. le Maire répond que 4 scénarios sont possibles. L'hypothèse du remplacement du modulaire existant se chiffre à 450 000 € HT hors VRD. Compte tenu des évolutions d'effectifs (voir en février 2021), et de la probable fermeture d'une classe à Giéville, l'Etat ainsi que le Département n'abonderont pas pour ce projet. Il convient d'attendre les évolutions des effectifs. Une nouvelle destination des lieux pourrait être envisagée.

XVI – INFORMATION : PLUI SAINT-LO AGGLO.

Un pré zonage a été réalisé par le cabinet missionné par ST-LO Agglo. Il conviendra d'être vigilant pour la définition des zones mutables et densifiables (pour la partie urbaine) pour permettre l'évolution de la commune.

Par ailleurs, le questionnaire concernant les eaux de ruissellement va être retourné au cabinet choisi par l'Agglo.

XVII – INFORMATION : POTEAU ORANGE Village Bérigny – BRECTOUVILLE.

Le poteau d'Orange au village de Bérigny à Brectouville va être déplacé pour la mi-janvier 2021.

XVIII – INFORMATION : NETTOYAGE VOIRIE.

M. Cozic, adjoint en charge de la voirie, fait part à l'assemblée que la commune dispose désormais d'une balayeuse 3 bras pour une durée d'un an. Cette solution semble donner satisfaction. Le point sera fait à nouveau en septembre prochain pour éventuellement faire évoluer la solution mise en place.

La séance est levée à 22h30.